

Le répertoire des adhérents de la FNTV paraît chaque année et recense l'ensemble des transporteurs routiers de voyageurs français.

Diffusion : aux adhérents de la fédération, aux collectivités locales ainsi qu'aux offices de tourisme du territoire national et aux partenaires institutionnels. Il est imprimé à 2 000 exemplaires.

LA FNTV

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) rassemble tous les métiers et toutes les entreprises du transport routier de voyageurs (TRV). Elle représente plus de 1 000 entreprises de toutes tailles. Ses adhérents possèdent environ les deux tiers du parc d'autocars français (45 000 sur 72 000).

Grâce à son expertise du transport routier de voyageurs et à son ancrage territorial, la FNTV porte auprès des élus les propositions qui traduisent les attentes de ses adhérents et anticipent les enjeux du secteur. Consciente des enjeux économiques et de qualité de vie, elle plaide pour un développement du transport par autocar, une solution de mobilité confortable, fiable, sûre et durable.

Nouveautés

UNE VERSION WEB

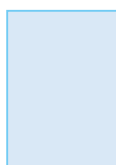
Cette année, un site internet dédié au répertoire a été créé, augmentant ainsi la visibilité des adhérents mais surtout des annonceurs qui accompagnent le projet.

Objectifs

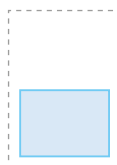
- Permettre au plus grand nombre de profiter des informations proposées et de trouver facilement une entreprise de transport.
- Valoriser les annonceurs en leur offrant une visibilité différenciée (thématique/home page/page dédiée, etc.).
- Toucher un maximum de professionnels pouvant faire appel à un transporteur ou à un annonceur présent sur le site.

Tarifs 2019

VERSION PAPIER	prix	format	VERSION WEB ¹	prix ²	prix web si achat encart papier	format
Encart recto/verso	6 550 €	-	Bannière home page	4 000 €	2 000 €	468x80 px
Page intérieure	2 250 €	150x210 mm	Encart rectangle sur pages répertoire	2 300 €	1 150 €	243x172 px
2 ^e de couverture	4 650 €	150x210 mm	Fiche dédiée dans recherche thématique	1 700 €	1 190 €	-
3 ^e de couverture	3 150 €	150x210 mm	Encart + fiche dédiée	3 400 €	2 380 €	-
4 ^e de couverture	6 150 €	150x210 mm	Bannière home page + fiche dédiée	4 800 €	3 360 €	-
1/2 page	1 350 €	120x90 mm	-	-	-	-
1/4 page	950 €	120x45 mm	-	-	-	-



Pleine page
15x21 cm



1/2 page
12x90 cm



1/4 page
12x45 cm

1 - Présentation des encarts au verso.

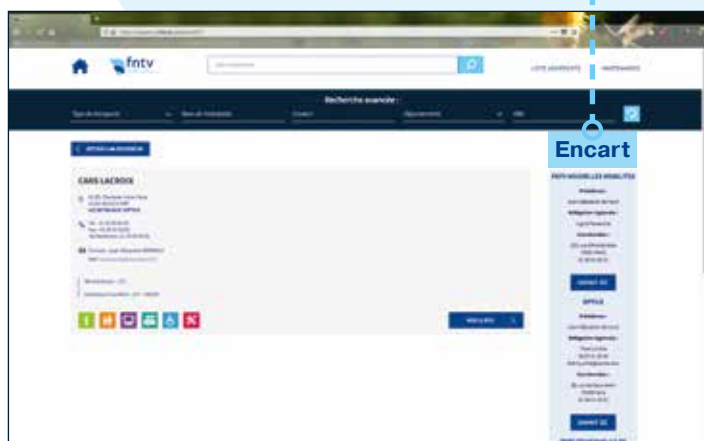
2 - Pour une année de présence sur le site du répertoire avec référencement naturel et rotation des encarts sur les pages de résultat de recherche adhérents ou thématiques.

Présentation des encarts web

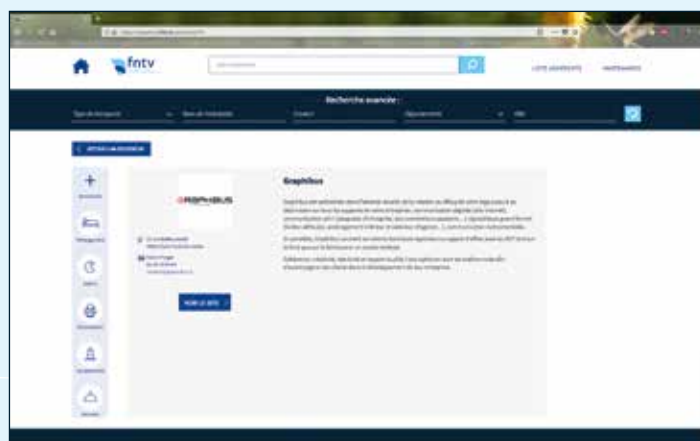
Bannière home page



Encart rectangle sur pages répertoire



Fiche dédiée dans recherche thématique



Merci de contacter Yann Saint-Denis :
01 42 31 22 20 - 06 26 23 74 94
repertoirefntv@lesclesdelacomm.fr

Bon de commande à renvoyer pour toute validation d'espace.
Délai d'envoi des fichiers pour la version print du répertoire : 1^{er} juillet 2019.

Offre spéciale print + web

Raison sociale
 Nom de l'annonceur (pour la publication)
 Adresse
 Code-postal Ville Site Internet
 Nom du contact
 Tél. ligne directe E-mail
 Thématique : hébergement destination équipement services loisirs

Tarifs 2019 - sélectionnez les formats désirés avant de reporter les montants dans les cases prévues à cet effet.

VERSION PAPIER	prix	format	<input checked="" type="checkbox"/>	VERSION WEB	prix	prix web si achat encart papier	format	<input checked="" type="checkbox"/>
Encart recto/verso	6 550 €	-	<input type="checkbox"/>	Bannière home page	4 000 €	2 000 €	468x80 px	<input type="checkbox"/>
Page intérieure	2 250 €	150x210 mm	<input type="checkbox"/>	Encart rectangle sur pages répertoire	2 300 €	1 150 €	243x172 px	<input type="checkbox"/>
2 ^e de couverture	4 650 €	150x210 mm	<input type="checkbox"/>	Fiche dédiée dans recherche thématique	1 700 €	1 190 €	-	<input type="checkbox"/>
3 ^e de couverture	3 150 €	150x210 mm	<input type="checkbox"/>	Encart + fiche dédiée	3 400 €	2 380 €	-	<input type="checkbox"/>
4 ^e de couverture	6 150 €	150x210 mm	<input type="checkbox"/>	Bannière home page + fiche dédiée	4 800 €	3 360 €	-	<input type="checkbox"/>
1/2 page	1 350 €	120x90 mm	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	<input type="checkbox"/>
1/4 page	950 €	120x45 mm	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	<input type="checkbox"/>

Fiche thématique : ces informations apparaîtront sur le site internet dans une page dédiée à votre société

Nom de la société Contact.....
 Tél. / e-mail / site internet
 Adresse postale
 Image : oui non Texte de présentation

 Thématique : hébergement destination équipement services loisirs
 Offre promotionnelle

Caractéristiques techniques fichier print : FICHER : 1 PDF 1.3 - 300 DPI - CMJN - HAUTE DÉFINITION

- Images en CMJN et à 300 Dpi
- Polices de caractères incorporées
- Traits de coupe et fonds perdus de 5 mm
- PDF en page simple. Centrée dans le format.
- La plupart des applications graphiques professionnelles vous permettent à présent d'exporter directement vos fichiers au format PDF/x-1a:200x (Indesign, XPress, Photoshop, ...)

Caractéristiques techniques pour fichier web :

Poids 70 ko max Flash / gif ou gif animé + url de redirection active

Date limite de réception des fichiers :
 - annuaire print : **1^{er} juillet 2019**
 - répertoire web : **au plus vite**
 À l'attention de Marie : repertoirefntv@lesclesdelacomm.fr

Sous-total "Version papier"	
Sous-total "Version web"	
Remise sur commande	
Sous-total HT	
Total HT	
TVA 20 %	
Total TTC	

Remarques

MODE DE PAIEMENT

Par la signature du présent bon de commande, j'atteste avoir pris connaissance du règlement au verso et l'accepter sans réserve.

100 % à la réservation et solde au plus tard le 30 juillet 2019.

Par chèque ou virement bancaire à l'ordre de : **LES CLÉS DE LA COMM'**

DOMICILIATION : BRED Paris Télégraphe - 188, rue de Belleville - F - 75020 PARIS

IBAN : FR76 1010 7001 2500 3100 3614 741 - TVA intracom : FR50445090947

SIRET : 44509094700018

Date, cachet et signature

Conditions générale de ventes CGV

Conclusion du contrat

Tout ordre d'insertion implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les CGV).

L'Editeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du répertoire. Il en est de même si une annonce apparaît contraire à la législation en vigueur. Tout ordre d'insertion ne devient effectif que lorsque l'Editeur en aura accusé réception par écrit ou via le email.

Report et annulation de parution

Toute demande d'annulation d'un ordre de publicité devra être adressée à l'éditeur par écrit avant la date de bouclage commercial prévue le 15 juillet 2019.

Dans le délai de 1 mois à 15 jours avant la date de bouclage commercial, toute annulation d'Emplacement Premium tel que 2^e, 3^e de ou 4^e de couv fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 30% du prix net des ordres annulés, en deçà de 15 jours 50% du montant de l'ordre initial seront dus.

En cas d'annulation d'une page au-delà de la date de bouclage commercial stipulé dans le devis, alors la page sera facturée 100% à l'annonceur.

Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de diffuser tout ou partie d'une ou plusieurs annonces.

Publicité rédactionnelle

Tout article de publicité à présentation rédactionnelle doit être précédé de la mention «publicité» ou «communiqué».

Modalité d'exécution

L'Editeur rendra compte de l'exécution ou de tout changement dans l'exécution à l'annonceur lui-même.

Les emplacements préférentiels sont acceptés sans garantie formelle d'exécution. Si l'exécution est conforme aux conditions contractuelles, ils sont facturés conformément au tarif.

Renseignements techniques et délais

La fourniture des éléments techniques devra être effectuée dans le respect du calendrier technique figurant sur le devis. La qualité de reproduction ne saurait être garantie si les éléments d'impression parviennent à l'Editeur hors délais. Sauf

instruction écrite contraire, les éléments techniques seront conservés pendant 6 mois. Date limite d'acceptation des réclamations d'ordre technique : lettre recommandée 1 mois après parution.

Justificatifs

Un exemplaire du répertoire sera envoyé à l'annonceur ou à l'agence éventuellement mandatée le mois suivant la parution.

Garantie

Le client s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité.

L'Editeur se réserve le droit de refuser toute publicité qu'il jugera contraire à la bonne tenue, à la présentation ou à la ligne éditoriale du support diffusant la publicité. L'Editeur se réserve également le droit de refuser toute publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des lecteurs.

Le client garantit l'Editeur contre les poursuites judiciaires qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'il subira et le garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

Utilisation d'un magazine

Le nom d'un magazine appartenant à l'Editeur ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite.

Règlements

1 - Les tarifs sont indiqués en euros H.T. Tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge de l'annonceur.

2 - Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire le contrat de mandat ou le bon de commande signé écrit le liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier.

3 - Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par l'Editeur.

Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre,

l'exécution du contrat par l'Editeur n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif.

4 - Dans les autres cas, le règlement des insertions a lieu : par chèque, virement ou traite à l'ordre de l'Editeur, avant parution.

5 - En cas de retard de paiement à la date figurant sur la facture, le débiteur sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable de l'application d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Tout retard de paiement est susceptible d'entraîner la suspension de l'exécution des ordres.

6 - L'agence de publicité adressant un ordre à l'Editeur agit en qualité de mandataire de l'annonceur. Ce dernier est responsable du paiement de l'ordre.

7 - En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celles-ci sera augmenté de 20% hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du Code civil, outre les agios, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels. Les tarifs seront indiqués hors taxes. Toutes taxes existantes ou nouvelles resteront à la charge du client.

8 - Les réclamations autres que techniques ne seront admises que par écrit, dans un délai de 15 jours après réception de la facture.

Modifications

Le tarif de l'Editeur peut être modifié en cours d'exercice, même sur les contrats en cours, avec un préavis de 3 mois. Sans observation du client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours, l'Editeur considérera avoir l'accord de celui-ci.

Loi applicable

Toute contestation éventuelle sera soumise à la seule juridiction du Tribunal du siège social de l'Editeur, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Seule la loi française sera applicable.

Conditions particulières

Toute remise consentie à un annonceur devra l'être conformément au tarif en vigueur. Elle sera expressément portée sur le bon de commande et la facture délivrée à l'annonceur. Les avoirs se rapportant à une vente sur une année civile donnée devront être réclamés avant la fin du premier trimestre de l'année civile suivante.